

ÉCHOS  
DU TRIBUNALNeuf mois de prison  
pour le conjoint violent

**JUSTICE** Un père de famille de 30 ans a été condamné, hier, à neuf mois de prison dont six avec sursis pour des faits de violences, de menaces de mort et de dégradations. Samedi, à Saint-Bonnet, non loin de Barbezieux, le prévenu était en train de préparer le barbecue en compagnie de « sa petite femme », comme il l'appelle, de sa mère et des cinq enfants de cette famille recomposée quand il n'a pas apprécié une remarque de sa conjointe sur l'éducation des petits. Déjà alcoolisé à la suite de la consommation « de grands verres » de vodka, le prévenu a giflé sa compagne avant de lui asséner un coup de tête et de la traîner dehors par les cheveux. Les voisins, alertés par les cris des enfants, sont intervenus et ont été menacés de mort. Incontrôlable, l'individu a dû être « tasé » deux fois avant d'être maîtrisé. Hier, à la barre, l'homme, en pleurs, a imploré le tribunal. Il « ne veut pas perdre ses enfants », il s'excuse auprès de ses victimes, notamment auprès d'un gendarme qu'il « aime beaucoup ». Son avocat, M<sup>e</sup> Tuyeras, a poursuivi en décrivant un individu inséré, n'ayant plus eu affaire au tribunal depuis 2009, et a incité les juges à privilégier des soins à l'enfermement. Un argument entendu puisque les magistrats n'ont pas demandé le maintien en détention.

Querelle de voisinage  
à Mouthiers :  
à la justice de trancher

**RÉFÉRÉ** Anne-Marie Bouvet Gauthier, 72 ans, va-t-elle enfin pouvoir accéder à sa maison enclavée à Mouthiers ? Comment va se terminer cette incroyable querelle de voisinage entre cette retraitée de l'enseignement et son voisin, le châtelain de La Rochandry ? C'est à la justice de trancher. L'affaire doit être étudiée mercredi 6 juin lors d'une audience en référé au tribunal de grande instance d'Angoulême, a-t-on appris auprès de M<sup>e</sup> Audrey Berneron, l'avocate d'Anne-Marie Bouvet Gauthier.

« Il a vidé son  
chargeur sur moi »

**ANGOULÊME** Vendredi soir, Élodie a été victime d'une tentative d'homicide devant chez elle par son compagnon, sous les yeux de leur enfant. L'homme a été interpellé dimanche

MARIE FAUVEL  
m.fauvel@sudouest.fr

Sur son lit d'hôpital, les jambes et un poignet bandés, Élodie raconte, incrédule. Elle a accepté de témoigner de la tentative d'homicide dont elle a été victime, vendredi soir à Angoulême. La trentenaire ne sait pas trop pourquoi elle veut bien raconter. Le choc peut-être. Mais elle est prête à dire son cauchemar pour l'exorciser. Du regard, elle ne cesse de demander le soutien de ses proches dans cette chambre anonyme du centre hospitalier avant de se lancer dans son récit.

La scène se déroule peu après 20 heures, dans un pavillon à l'ouest de la préfecture charentaise. « Nous sommes en instance de séparation avec mon compagnon, pose-t-elle en contexte. Une situation qu'il accepte mal car j'ai toujours été sous son emprise. Il me fait peur, souffle-t-elle. Cela fait huit ans que nous étions ensemble, dans une relation très instable, avant que je prenne la décision de le quitter, voilà deux mois et demi. »

**Un ultimatum**

L'ex-couple doit malgré tout cohabiter le temps de la vente de la maison. « C'est la mienne mais il a investi de l'argent dans des travaux et veut le récupérer », explique-t-elle. Vendredi donc, elle lui fait une réflexion « sur une brouille. Le ton est monté. Je lui ai posé un ultimatum. Je lui ai proposé de partir le week-end, moi avec notre enfant, et qu'à notre retour, il ait quitté le domicile. » Selon elle, l'homme de 37 ans refuse, attrape son téléphone et « l'éclate pour ne pas que j'appelle la police. Il me menace moi,



Élodie, sur son lit d'hôpital, s'informe des suites judiciaires possibles auprès de son avocat, M<sup>e</sup> François des Minières. PHOTO LOIC DEQUIER

puis ma famille. J'avais notre enfant dans les bras, j'ai tenté d'aller décrocher le téléphone fixe, il m'a jetée par terre, il m'a mis des coups de poing, des coups de pied. Ma fille tentait de retenir son père. Elle a 5 ans », dit-elle. Elle flanche.

Elle se ressaisit et poursuit : « Il y avait du sang partout, je n'y voyais plus rien et je l'ai vu partir avec notre enfant. » La peur de ne plus jamais revoir sa petite la transcende, Élodie se relève et sort dans la rue. Père et fille sont installés en voiture. Elle veut alerter les voisins, leur dire de prévenir les secours. Lui serait descendu du véhicule, arme à la main et lui aurait tiré une première balle dans une jambe. Elle s'écroule. Il se serait acharné, tou-

jours selon la version d'Élodie. « Il s'est approché de moi et a vidé son chargeur. Je lui disais : "Tu ne peux pas faire ça, je suis la mère de ta fille". »

**La peur de l'enlèvement**

Son pistolet vide de cartouche, il fuit. Elle est prise en charge par les secours, transportée à l'hôpital mais refuse les soins tant qu'elle ne sait pas où est son enfant. Son père la raisonne. Elle subit une première intervention chirurgicale.

En attendant, la police met en place des barrages, alerte les commissariats des départements limitrophes pour retrouver le fuyard. La fillette est retrouvée peu avant minuit chez des proches. Son père n'est interpellé que

dimanche. Placé en garde à vue, il a été mis en examen hier soir pour tentative d'homicide. Il devait être placé en détention provisoire le temps de l'information judiciaire, ouverte hier également.

Élodie, elle, ne connaît pas encore l'étendue de ses blessures. Elle sait d'ores et déjà qu'elle a un péroné abîmé par une balle et une malléole touchée. Elle a également deux doigts qui ont perdu de la motricité, peut-être une intervention chirurgicale sera-t-elle nécessaire pour y remédier. Son avocat, M<sup>e</sup> des Minières demandera une expertise médicale.

Quant à la fillette, elle est traumatisée par la scène d'horreur à laquelle elle a assisté.

## Dette Boucheron ou Mottet ? Les élus débattent

ANGOULÊME Hier,  
les premiers débats  
du conseil municipal  
ont porté sur le vote du  
compte administratif

Hier soir, Xavier Bonnefont, le maire, a souhaité que la séance du conseil municipal angoumois débute par un point d'étape sur le délicat dossier de la pollution de l'ex-site de la Saft, à Saint-Cybard. En mars dernier, la municipalité prenait un arrêté interdisant, autour de l'ancienne usine, « l'usage de l'eau des puits pour la consommation humaine, le lavage des légumes, la vaisselle, l'arrosage ainsi que le remplissage des piscines ». Une interdiction consécutive à un rapport de l'Établissement public foncier (EPF), chargé par la Ville d'étudier l'acquisition de la friche, propriété du Département, en vue d'une requalification. Le bureau d'études sollicité, HPC Envirotec, a évoqué des quanti-



Les débats menés par Xavier Bonnefont. PHOTO LOIC DEQUIER

tés alarmantes de trichloréthylène (un agent cancérigène) et de métaux lourds dans les sols et les eaux.

En attendant que toute la lumière soit faite sur les responsabilités des uns et des autres, l'adjointe en charge des questions de santé, Isabelle La-

grange, a détaillé le plan d'action de ces prochains mois. De nouvelles mesures de l'air et des sols sont actuellement en cours. Elles seront complétées par l'analyse de l'air à l'intérieur de 60 habitations et bâtiments publics situés dans un rayon de 100 mètres autour de l'ex-Saft. D'autres mesures seront effectuées à l'automne, quand les eaux seront plus hautes. « La méthode a été validée par l'Agence régionale de santé. » Une méthode irréprochable d'un point de vue scientifique, de manière à pouvoir utiliser le résultat des mesures pour un éventuel recours juridique.

**Bouchaud se désolidarise**

« Nous avons le souci d'informer les citoyens, en toute transparence. » Des citoyens qui seront intégrés dans le comité de pilotage et de suivi du dossier. D'autres réunions publiques auront lieu à l'automne avant la publication des résultats définitifs des études en début d'année 2019. Le souci de

transparence tranche avec les agissements du passé quand, en 2011 et 2012, une étude, commandée par Territoires Charente, avait abouti aux mêmes conclusions sans que les autorités de l'époque n'alertent la population. Pour autant, hier, l'évocation de ce dossier n'a suscité aucun débat.

Tout le contraire de l'examen du compte administratif 2017. Une délibération détaillée point par point par l'adjoint aux finances, Vincent You, où il apparaît que la Ville tente de retrouver des marges de manœuvre en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement, tout en continuant à réduire sa dette. Une dette qui s'élève à 62,8 millions d'euros, « constituée à 53% de dettes contractées avant 1991 ». La part de la fameuse dette Boucheron...

Présent hier, Philippe Lavaud n'a évidemment pas la même lecture. « La situation n'est pas aussi idyllique que vous le prétendez. Le poids de la dette m'inquiète. » L'ancien maire

met, lui, en avant ce qu'il appelle la « dette Mottet » : « La renégociation des emprunts toxiques [contractés par Philippe Mottet et soldés par l'actuelle majorité, NDLR] va peser longtemps sur les épaules des contribuables. » Philippe Lavaud ressasse ensuite l'occasion louppée d'un pacte fiscal et financier à l'échelle du Grand-Angoulême. Xavier Bonnefont prend alors au mot son prédécesseur et l'invite à l'aider à porter le message auprès de l'Agglomération. « Après tout, vous siégez encore au Conseil communautaire. »

Finalement, le compte administratif 2017 a été adopté à la majorité. Seuls six des huit opposants de gauche se sont abstenus. Une première pour une délibération d'ordre budgétaire. Frédéric Sardin, absent, n'avait pas donné de consigne de vote. Et Jacky Bouchaud a validé le compte administratif, se désolidarisant d'une opposition de plus en plus soluble. **Bertrand Ruiz**